

FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DÉPARTEMENTALE DE LOIR-ET-CHER

Séance du 6 juillet 2023

AVIS N°1 – relations agressives parents/ personnels

Un grand nombre de fiches issues des RSST de différents établissements et écoles alertent sur l'attitude de parents d'élèves qui remettent en cause de façon répétée les compétences professionnelles des personnels avec des attitudes régulièrement agressives. C'est pourquoi la FSSSCTD de Loir-et-Cher considère que le soutien de l'institution vis-à-vis des personnels doit être réaffirmé auprès de ces usagers.

La FSSSCTD propose une réponse en deux temps :

- une première convocation des parents par les directions d'établissement ou par les IEN de circonscription afin de rappeler le respect dû aux personnels.
- En cas de récidive, la FSSSCTD demande à ce que ces personnes soient convoquées au niveau de la DSDEN pour une ultime mise au point avant un signalement aux autorités compétentes.
- La FSSSCTD rappelle aux personnels qu'ils peuvent inscrire au registre RSST les comportements problématiques des usagers, et que la protection fonctionnelle peut être demandée si nécessaire.

AVIS N°2 – outils de prévention

Afin de promouvoir les RSST et les RDGI et de faire connaître les rôles et missions des acteurs de prévention, la FSSSCTD41 demande à ce que la conseillère de prévention départementale et le secrétaire de la FSSSCTD interviennent :

- en réunion de rentrée des chefs d'établissement,
- en réunion des directeurs d'école
- sur un temps de formation des nouveaux directeurs d'école
- auprès de tous les stagiaires à l'INSPE

Afin de faciliter l'utilisation des différents registres, la FSSSCTD demande à Madame la Directrice Académique d'insister sur leur accessibilité à tous les usagers de l'établissement. C'est pourquoi la formation spécialisée demande la mise en place de deux registres : l'un à destination des personnels, l'autre à destination des usagers.

La promotion de ces outils sera ensuite déclinée au niveau des établissements par les personnels de direction et dans les écoles par les directeurs et directrices.

AVIS N°3 - EBEP

La FSSSCTD demande :

- à ce que le guide départemental EBEP soit présenté et diffusé à chaque rentrée scolaire auprès des directeurs d'école et chefs d'établissement
- à ce que les propositions issues du groupe de travail sur les EBEP et ULIS soient mises en œuvre et qu'un suivi régulier soit fait en groupe de travail
- à ce que l'expérimentation sur l'aide à la détection précoce des EBEP soit mise en place dès que l'outil sera finalisé et validé.

AVIS N°4 – PRÉCONISATION LYCÉE DELAUNAY

Suite à l'enquête sur la tentative de suicide d'une professeure au LP S. Delaunay de Blois, la FSSSCTD demande à ce que la totalité des préconisations jointes soient mises en œuvre par les différents niveaux de l'administration.

La FSSSCTD demande à ce que le rapport d'enquête soit transmis aux niveaux hiérarchiques suivants :

- Inspectrice d'Académie,
- Recteur
- Ministre et Direction Générale des Ressources Humaines.

Enfin, la FSSSCTD demande à ce que la restitution de l'enquête soit faite au niveau de la FSSSCTMEN.